



**HAL**  
open science

# Les perioikoi de Lacédémone à l'époque hellénistique, un réservoir de main-d'oeuvre militaire

Christel Müller

► **To cite this version:**

Christel Müller. Les perioikoi de Lacédémone à l'époque hellénistique, un réservoir de main-d'oeuvre militaire. Stéphanie Maillot; Julien Zurbach. Statuts personnels et main-d'oeuvre en Méditerranée hellénistique, Presses universitaires Blaise-Pascal, pp.47-60, 2021, HISTOIRES CROISÉES, 978-2-84516-976-0. halshs-03931295

**HAL Id: halshs-03931295**

**<https://shs.hal.science/halshs-03931295v1>**

Submitted on 2 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les *perioikoi* de Lacédémone à l'époque hellénistique, un réservoir de main-d'œuvre militaire

---

Christel Müller  
*Professeure d'histoire grecque*  
*Université Paris Nanterre, UMR 7041 ArScAn, IUF*

**Résumé** – On s'intéresse ici aux membres des communautés civiques qui ne disposent pas du droit de cité « complet », mais trouvent la justification de leur statut dans d'autres activités dont l'économie ou la guerre. Ce type de situation statutaire est typique de la Sparte classique, qui comporte, entre les *Homoioi* et les Hilotes, des *perioikoi*, beaucoup plus nombreux que les Spartiates eux-mêmes avec lesquels ils constituent les Lacédémoniens. Les périèques forment une catégorie subordonnée aux Spartiates de diverses manières, servant principalement à ces derniers de réservoir de main-d'œuvre militaire. Deux questions se posent ici : quel rôle les périèques continuent-ils de jouer, tout au long de la période hellénistique et notamment lors des révolutions de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. et du début du II<sup>e</sup> siècle ? Comment disparaissent-ils au fur et à mesure de la dislocation progressive du territoire de Lacédémone ?

**Mots-clés** – Statuts personnels, *Homoioi*, *perioikoi*, *paroikoi*, subordination, Agis IV, Cléomène III, Nabis ; Péloponnèse, Lacédémoniens, Sparte ; époque classique, époque hellénistique, III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

**Abstract** – This study investigates members of civic communities who did not have “full” rights of a city, but who justified their status through economic or military activities. This form of status was typical of Classical Sparta, which included, between the *Homoioi* and the helots, the *perioikoi*, far greater in number than the Spartans themselves, together with whom they constituted the Lacedaemonians. The *perioikoi* form a category subject to the Spartans in various ways, serving primarily as a pool of labour for military activities. Two questions arise here : what role did the *perioikoi* continue to play during the Hellenistic period and especially the revolutions of the second half of the third century and the early second century? How did they disappear as the territory of Lacedaimon progressively broke apart ?

**Keywords** – Personal statuses, *Homoioi*, *perioikoi*, *paroikoi*, subordination, Agis IV, Cleomenes III, Nabis ; Peloponnesus, Lacedaemonians, Sparta ; Classical period, Hellenistic period, 3rd century BC

## Introduction : état de la question

La réflexion que je présente ici aujourd'hui trouve son origine dans une interrogation plus générale portant sur les membres des communautés civiques qui ne disposent pas du droit de cité « complet ». Certains historiens, tels Claude Mossé, les appellent des « citoyens passifs<sup>1</sup> », comme si la seule activité possible était la participation politique définie par Aristote en tant qu'exercice de l'*archè* (pouvoir de magistrat) et de la *krisis* (fonction de juge<sup>2</sup>). On a pu aussi les qualifier, comme l'a fait Philippe Gauthier, de « non-citoyens [...] établis, de manière plus ou moins stable, au sein ou en marge des communautés civiques » et jouissant « d'une condition spécifique, différente à la fois de celle des étrangers de passage et de celle des esclaves<sup>3</sup> ». Ce type de situation statutaire est typique de la cité de Sparte aux époques archaïque et classique, qui comporte, entre les *Homoioi* et les Hilotes, une large gamme statutaire qui inclut, surtout des *perioikoi*, c'est-à-dire, en termes étymologiques, des « habitants du pourtour ». Je vais m'intéresser ici à ces périèques sous un angle spécifique, propre au présent ouvrage, celui de la subordination économique au groupe des Égaux et des modalités de cette subordination pour l'époque hellénistique jusqu'au moment où le phénomène disparaît. C'est assurément pour cette période que les analyses manquent le plus. Sur la Sparte de l'époque hellénistique, on dispose pour l'essentiel de l'ouvrage déjà ancien de Paul Cartledge et Antony Spawforth, *Hellenistic and Roman Sparta*, paru en 1989, qui constitue d'abord une trame narrative depuis Leuctres. Seul un historien américain s'est penché sur la situation institutionnelle des périèques hellénistiques, Nigel Martin Kennell, en particulier dans un article de 2009 consacré aux cités laconiennes des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>4</sup>

Les périèques, en tant que catégorie, ont été abordés dans l'historiographie ancienne et récente selon trois perspectives principales. La première a consisté à rechercher leurs origines, avec deux grandes hypothèses possibles, applicables de manière différenciée à ces communautés variées : celle de la conquête suivie de la soumission des vaincus, et celle de la colonisation intérieure du territoire<sup>5</sup>. La deuxième, plus récente, a porté

1. Claude MOSSÉ, « Citoyens actifs et citoyens "passifs" dans les cités grecques », *REA*, 81, 1979, p. 241-249.

2. Aristote, *Pol.* 3.1.6 [1275a 22-23].

3. Philippe GAUTHIER, « Métèques, périèques et *paroikoi* : bilan et points d'interrogation », in *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, Genève, Droz, 2011 [1988], p. 55.

4. Nigel Martin KENNEL, « From *Perioikoi* to *Poleis* : The Laconian Cities in the Late Hellenistic Period », in Stephen HODKINSON et Anton POWELL, *Sparta. New perspectives*, Swansea, The Classical Press of Wales, 2009, p. 189-210.

5. Edmond LÉVY, *Sparte. Histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Seuil, 2003, p. 139-142.

sur l'identification et le dénombrement des communautés périèques. Ce travail de longue haleine a été mené par l'historien et archéologue britannique Graham Shipley, parallèlement aux travaux du *Laconia Survey* dans les années 1990-2000 qui portait entre autres sur les changements intervenus à l'époque hellénistique dans les territoires péloponnésiens<sup>6</sup>. Enfin, dernier objet du débat, qui a alimenté une controverse nourrie : le statut de ces communautés, qui sont dites *poleis* pour certaines d'entre elles et sont donc enregistrées comme telles par le même Gr. Shipley dans l'*Inventary of Archaic and Classical Poleis* publié en 2004 sous la direction de Mogens Herman Hansen et Thomas Heine Nielsen<sup>7</sup>. Selon M. H. Hansen, nul doute que les *poleis* périèques aient été considérées comme des cités à part entière par les contemporains et puissent donc l'être par les historiens d'aujourd'hui, puisque l'indépendance ne fait pas partie des caractéristiques de la *polis* grecque en général selon lui : ces cités entrent ainsi dans la typologie des « dependent *poleis*<sup>8</sup> ». Les deux derniers points ont été largement repris dans l'article le plus synthétique et le plus complet que l'on puisse lire à l'heure actuelle sur la catégorie statutaire des périèques, celui de Jean Ducat, publié en 2008 dans la revue *Ktéma* : l'auteur y présente un bilan et un traitement exhaustifs des sources disponibles pour les périodes archaïque et classique, dont la partie la plus originale consiste à démonter pièce par pièce l'idée d'un « État » lacédémonien<sup>9</sup>.

La place même des périèques dans le système socio-économique de Sparte n'est en général envisagée par les historiens qu'au sein d'analyses plus larges portant sur les rapports entre ceux-ci et les Spartiates. Un court

6. Graham Shipley a publié de nombreux articles sur le sujet dont le premier et le plus complet est « "The Other Lakedaimonians" : The Dependent Perioikic *Poleis* of Laconia and Messenia », in Mogens Herman HANSEN (dir.), *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community*, Copenhagen, Munksgaard, 1997, p. 189-281, mais le plus synthétique « Sparta and its Perioikic Neighbours : a Century of Reassessment », *Hermathena*, 181, 2006, p. 51-82. On trouve une sorte de catalogue concurrent dans la thèse de l'Allemande Barbara Wallner, qui se contente cependant, pour des raisons mal expliquées, d'une description des établissements de Laconie orientale et de la péninsule du Parnon (Barbara WALLNER, *Die Perioiken im Staat Lakedaimon*, Hambourg, Verlag Dr. Kovač, 2008). Le *Laconia survey*, qui a touché une zone située au nord et à l'est de Sparte, n'a pas permis d'améliorer nos connaissances sur les cités périèques, dans la mesure où il s'est focalisé sur l'essentiel sur le territoire de Sparte elle-même, donc sur un système agraire hilotique (William CAVANAGH, Christopher MEE et Peter JAMES [dir.], *The Laconia Rural Sites Project*, Athènes, British School of Athens, 2005, p. 9 : « It seems likely that most of the area covered by the Laconia Survey was Spartan territory, except for the section i, the N, which must have been under the control of Sellasia »).
7. Gr. SHIPLEY, « Lakedaimon... », *op. cit.*, p. 569-598.
8. Mogens Herman HANSEN et Thomas Heine NIELSEN (dir.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 87, n° 6 : « A perioikic *polis* in Lakonia, e.g. Kythera ». On lira, pour une analyse beaucoup plus détaillée, « The perioikic *poleis* of Lakedaimon », in Th. H. NIELSEN (dir.), *Once again : Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2004, p. 149-164.
9. Jean DUCAT, « Le statut des périèques lacédémoniens », *Ktéma*, 33, 2008, p. 1-86.

article fait exception, celui de Ronald T. Ridley, publié en 1974<sup>10</sup> : cette date est en soi significative du fait que les périèques ont d'abord intéressé les spécialistes d'histoire politique et institutionnelle et qu'il fallait être dans les années 1970 pour se pencher sur les aspects socio-économiques de leur condition. L'article est consacré à une analyse de leurs activités et rejette l'idée courante jusque-là qu'ils se soient contentés de pratiquer l'artisanat et le commerce, ce qui a été repris plus tard par P. Cartledge dans sa synthèse sur Sparte et la Laconie<sup>11</sup>. Mais l'article de R. T. Ridley est antérieur aux projections laconiennes, ce qui limite en partie sa portée.

## Territoire périèque et subordination

Les périèques forment avec les Spartiates un ensemble que les sources appellent Lacédémone ou les Lacédémoniens, dont le territoire est constitué par « l'addition du territoire de Sparte et de ceux des cités périèques<sup>12</sup> ». Le territoire de ces dernières est appelé *Perioikis* par les modernes, le terme se trouvant une seule fois dans les sources, chez Thucydide<sup>13</sup>. Les cités peuvent également être dites *perioikides*, comme chez Xénophon<sup>14</sup>, ce qui revient au même sur le plan sémantique. À propos de l'époque hellénistique, le seul terme qui apparaisse, certes dans une source plus tardive comme Plutarque, est simplement celui de la catégorie des *perioikoi*, sans connotation territoriale, par exemple dans la *Vie d'Agis* (annexe 1), alors même que l'adjectif *perioikis* continue d'être utilisé dans un sens dénotant à la fois l'espace et la subordination pour d'autres régions : on le voit toujours chez Plutarque à propos de l'action de Philopoïmen, qui dépouille sa propre patrie Mégalopolis de la *perioikis sunteteia*, c'est-à-dire de l'ensemble formé par les communautés alentour<sup>15</sup>.

La première question qui se pose concerne l'extension du territoire périèque. On doit à Gr. Shipley une étude extensive de ce territoire qui donne les résultats suivants. Avant la bataille de Leuctres, il y avait des cités périèques en Messénie, comme en Laconie. Strabon parle pour son époque d'une trentaine de cités périèques qui atteignaient la centaine au IV<sup>e</sup> siècle si la source du géographe est bien Éphore<sup>16</sup>, ce qui n'est probablement

10. Ronald T. RIDLEY, « The Economic Activities of the *Perioikoi* », *Mnemosyne*, 27, 1974, p. 281-292.

11. Paul CARTLEDGE, *Sparta and Laconia. A Regional History (1300-362 BC)*, Londres, Routledge and K. Paul, 1979, p. 180-185.

12. J. DUCAT, « Le statut des périèques... », *op. cit.*, p. 68.

13. Thuc. 3.16.2.

14. Xen., *Hell.* 3.5.7 et *Ages.* 2.24. Cf. Gr. SHIPLEY, « "The Other Lakedaimonians" ... », *op. cit.*, p. 216-217, qui a recensé tous les termes de cette famille.

15. Plutarque, *Flam.*, 22.6.

16. Strabon 8.4.11 [C 362].

pas loin de la réalité. La confrontation des sources littéraires et archéologiques donne un total d'au moins dix cités en Messénie et vingt-trois en Laconie, mais il faut ajouter un bon nombre d'établissements dont le nom est attesté quoique sans la qualité de cité, soit plusieurs dizaines<sup>17</sup>. L'invasion du Péloponnèse par Épaminondas en 370/369 a conduit à la perte de l'essentiel de la Messénie et des terres du Nord-Ouest. L'invasion de la Laconie par Philippe II en 338/337 a enlevé à Sparte ce qui lui restait au nord ainsi que la Thyréatide. La défaite de Cléomène III en 222 à Sellasie par les Achéens et Antigone Doson a abouti à la perte des territoires orientaux maritimes. Enfin, l'invasion de la Laconie par T. Quintius Flaminus en 195 a privé Sparte de la partie méridionale de son territoire. Pour faire bref, les deux événements les plus importants furent les conséquences de la bataille de Leuctres et la guerre avec Rome, une catastrophe qui conduisit à la fin non de Sparte, mais du système lacédémonien<sup>18</sup>. On aurait pu attendre de l'archéologie qu'elle procure des informations sur l'occupation des sites identifiés comme périèques, mais ceux-ci montrent souvent une occupation continue et ont si souvent changé de mains qu'il est difficile d'en tirer des conclusions. Pour ne citer qu'un exemple significatif, Belbina et son territoire la Belbinatide, au nord de Sparte, furent incorporés à Mégalopolis au moment de sa fondation, puis repris par Cléomène III au début de son règne (237-221<sup>19</sup>) : la cité passa plusieurs fois de Mégalopolis à Sparte jusqu'à l'époque romaine, pour finir en territoire laconien à partir du milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ou de l'époque d'Auguste, après quoi elle poursuivit son existence jusqu'au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.<sup>20</sup>. L'impression qui domine dans les travaux de Gr. Shipley est que l'évaluation des sites a, en fin de compte, été élaborée (parce que possible) d'abord à partir des sources littéraires.

Lacédémone, soit Sparte additionnée des périèques, a donc une existence territoriale bien concrète, point sur lequel s'accordent auteurs anciens et historiens modernes, puisque le franchissement de sa frontière par l'armée en campagne donnait lieu à un sacrifice<sup>21</sup>. La nature institutionnelle de Lacédémone, en revanche, n'est pas claire, puisqu'elle ressemble à une cité, mais aussi à un État fédéral, un *ethnos* ou encore à une symmachie. En réalité, elle ne serait rien de plus qu'une « communauté humaine non

17. Gr. SHIPLEY, « Sparta and its Perioikic Neighbours... », *op. cit.*, p. 58-59.

18. *Id.*, « The Extent of Spartan Territory in the Late Classical and Hellenistic Periods », *ABSA* 95, 2000, p. 386-390.

19. Polybe 2.46.5 et Plutarque, *Cléom.* 4.1.

20. Cf. Gr. SHIPLEY, « The Extent of Spartan Territory... », *op. cit.*, p. 372-373. Le site a donné de la céramique à partir du « 4th c. BC to Roman pottery ».

21. Xénophon, *LP* 13.3.

étatique », selon l'expression de J. Ducat<sup>22</sup>, dans la mesure où elle n'a pas d'institutions autres que celles de Sparte, qui détient en son sein tout le pouvoir. Quant à l'expression « cité des Lacédémoniens », elle n'est, à l'époque classique, qu'une autre manière de désigner Sparte et les Spartiates.

Toujours selon J. Ducat, les périèques formeraient un cercle de « premiers amis », « fiers de combattre aux côtés de ceux qui passaient pour les meilleurs guerriers de la Grèce<sup>23</sup> ». Il me semble qu'il s'agit là d'une perception édulcorée de cette forme particulière de violence sociale que constitue le statut même des périèques et qu'il faut aller beaucoup plus loin dans l'interprétation des liens entre ceux-ci et les Spartiates en affirmant que ce sont des liens de subordination forte, comme on le voit aussi dans le cas des périèques éléens vis à vis d'Élis qui constituent un excellent parallèle<sup>24</sup>. Cette idée rend compte au mieux de l'articulation du système, puisqu'elle permet d'éliminer toutes les hypothèses sur la nature de « l'État » lacédémonien, qui ne sont que des extrapolations modernes. Seul Ph. Gauthier en 1988, parce qu'il accepte de prendre les périèques avec d'autres catégories parallèles, considère qu'avec eux « on entre dans le monde des “servitudes intercommunautaires”<sup>25</sup> ». De manière significative, il se défend de vouloir par-là minimiser la différence entre périèques et Hilotes. Or, on peut justement soupçonner l'existence des Hilotes d'avoir contribué à cette forme de déni de la subordination périèque, dont une manifestation notoire est l'absence de cette catégorie dans l'ouvrage d'Yvon Garlan sur l'esclavage et la dépendance<sup>26</sup>. L'un des rares à avoir récemment mis en exergue cette subordination est Julián Gallego dans un colloque du GIREA publié en 2005, qui à mon sens contraste avec les études antérieures<sup>27</sup>. C'est dans cette direction que j'essaierai de tendre ici, en rappelant avec Geoffrey E. M. de Ste-Croix que les trois formes principales de subordination au sens d'une « *indirect collective exploitation* » sont la mobilisation militaire, la taxation, et divers types de travaux obligatoires<sup>28</sup>.

22. J. DUCAT, « Le statut des périèques... », *op. cit.*, p. 80.

23. *Ibid.*, p. 81.

24. Sur les périèques d'Élis, cf. James ROY, « The *Perioikoi* of Elis », in M. H. HANSEN, *The Polis as an Urban Centre...*, *op. cit.*, p. 282-320. La question est reprise dans J. ZURBACH, *Les hommes, la terre et la dette en Grèce...*, *op. cit.*, p. 483-488.

25. Ph. GAUTHIER, « Métèques... », *op. cit.*, p. 67.

26. Yvon GARLAN, *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 1995.

27. Julián GALLEGO, « The Lakedaimonian *Perioikoi* : Military Subordination and Cultural Dependence », in Vasilis I. ANASTASIADIS et Panagiotis N. DOUKELLIS (dir.), *Esclavage antique et discriminations socio-culturelles. Actes du XVIII<sup>e</sup> colloque international du GIREA (2003)*, Berne, Peter Lang, 2005, p. 33-57.

28. Geoffrey E. M. DE SAINTE CROIX, *The Class Struggle in the Ancient Greek World*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 1981, p. 205-206.

## La population périèque : un réservoir de main-d'œuvre militaire

La subordination des périèques à la cité de Sparte se lit dans un certain nombre d'institutions dont nous n'avons trace pour certaines que pour la période classique, et encore celles-ci sont-elles assez ténues<sup>29</sup>. La manifestation concrète la plus évidente de cette subordination est le fait que les périèques servaient dans l'armée lacédémonienne, et constituaient ce que l'on pourrait appeler un réservoir de main-d'œuvre militaire, phénomène qui se poursuit à l'époque hellénistique. Le premier point sur lequel il faut se pencher pour illustrer ce sujet est certainement celui du chiffre de la population périèque. Qu'en est-il de l'évolution de cette population entre l'époque classique et l'époque hellénistique ? Nous ne connaissons pas les chiffres pour les cités périèques prises une à une, et il faut imaginer que ceux-ci pouvaient varier grandement d'une cité à l'autre. Mais, comme le note Gr. Shipley à juste titre<sup>30</sup>, entre Leuctres et les années 200, la réduction territoriale et donc la perte de la *Perioikis* n'ont été que graduelles, et les Spartiates ont donc probablement conservé un potentiel périèque relativement important à la haute époque hellénistique, alors même que le nombre d'*Homoioi* a chuté de manière spectaculaire entre le début du v<sup>e</sup> siècle et le iii<sup>e</sup> siècle. À la bataille de Leuctres en 371, on ne compte plus, selon Xénophon, que 700 Spartiates dont 400 furent tués, en même temps que 600 autres soldats formant avec eux les 1 000 Lacédémoniens qui périrent alors<sup>31</sup>. Enfin, en 244, juste avant les réformes d'Agis IV, Sparte n'a plus, selon Plutarque, que 700 Spartiates au total dont seulement 100 auraient eu de la terre (le texte est très vague et dit seulement *gè*) en plus de leur *klèros*, ce qui constitue en quelque sorte l'acmé de l'inégalité croissante de la propriété<sup>32</sup>. Ces chiffres sont naturellement à prendre avec précaution, notamment quand ils sont trop dissemblables, mais la tendance générale à l'oliganthropie dans la catégorie des *Homoioi* est claire et bien établie.

Le rapport entre Spartiates et périèques au sein de l'armée en campagne s'est donc lui aussi progressivement modifié : à l'origine, par exemple à Platées en 479, les effectifs étaient composés pour moitié de Spartiates et pour moitié de périèques, soit 5 000 de chaque statut<sup>33</sup> ; mais l'érosion subie par le chiffre des *Homoioi* a progressivement fait croître la proportion de périèques. Ainsi, à Leuctres, pour 700 Spartiates, il y aurait eu

29. J. DUCAT, « Le statut des périèques... », *op. cit.*, p. 52-60.

30. Gr. SHIPLEY, « The Extent of Spartan Territory... », *op. cit.*, p. 390.

31. Xénophon, *Hell.* 6.4.15.

32. Plutarque, *Agis*, 5.6.

33. Hérodote 9.10-11.



2150 périèques selon Thomas Figueira<sup>34</sup>, ce qui conduit à une proportion d'environ 30/70 en contexte militaire. Le nombre de périèques par rapport aux Spartiates en matière de population globale était encore supérieur : on part généralement au v<sup>e</sup> siècle d'un rapport d'au moins un citoyen pour quatre périèques<sup>35</sup>, notamment à cause de la répartition des lots évoquée par Plutarque dans la vie de Lycurgue, censé avoir attribué 9000 *klèroi* aux Spartiates et 30 000 aux périèques<sup>36</sup>. Cet écart n'a pu que se creuser de façon massive jusqu'au iv<sup>e</sup> siècle, bien que l'on soit incapable d'avancer un chiffre précis. Malgré cette situation, le nombre absolu de périèques mobilisés a pourtant baissé (2150 en 371, on l'a vu, si l'estimation proposée par Th. Figueira est correcte, contre 5000 en 479), ce qui montre sans doute aussi qu'il « aurait été extrêmement dangereux » pour les Spartiates « de se mettre sous la dépendance des périèques en matière de défense », comme le note J. Ducat<sup>37</sup>.

On dispose ensuite, pour l'année 240, d'un chiffre concernant la population habitant en territoire périèque, qui n'a guère été exploité jusqu'ici. Cette année-là, les Étoliens ravageant la Laconie ramenèrent avec eux des esclaves. L'épisode est raconté à la fois par Polybe et par Plutarque : le premier explique que les envahisseurs avaient « réduit en esclavage les cités périèques<sup>38</sup> », et le second précise que les *andrapoda* capturés par les Étoliens étaient au nombre de 50 000<sup>39</sup>. Ce chiffre représente d'abord l'idée d'un très grand nombre ; mais il est également possible de supposer que dans les 50 000 étaient inclus non seulement des périèques, mais aussi des Hilotes ou des esclaves des périèques, puisque nous savons que ces derniers en possédaient probablement : en tout état de cause, le cadre de l'opération est clair, puisqu'il s'agit bien des cités périèques. Il n'y a pas de raison de douter que les périèques représentaient donc encore en 240 plusieurs dizaines de milliers d'individus si l'on compte également les familles, ce qui implique une réelle stabilité démographique : en effet, le processus ayant mené à l'oliganthropie spartiate n'avait pas nécessairement été le même dans les cités périèques.

34. Th. FIGUEIRA, « Population patterns... », *op. cit.*, p. 207.

35. J. DUCAT, « Le statut des périèques... », *op. cit.*, p. 43.

36. Plutarque, *Lyc.* 8.3-6,

37. J. DUCAT, *ibid.*

38. Polybe, 4.34.9.

39. Plutarque, *Cléom.* 18.3.

## Les périèques et les révolutions spartiates

Pour Gr. Shipley, les Spartiates sont parvenus à contenir l'expansion économique des établissements périèques au point que ceux-ci, très dispersés par ailleurs, ne présentent guère de traces en matière d'architecture urbaine ou sacrée : ces traces n'apparaissent qu'après la fin de la domination spartiate à la basse époque hellénistique<sup>40</sup>. Autrement dit, les Spartiates n'ont laissé s'accumuler de surplus qu'entre les mains d'une minorité de périèques qui, outre leurs activités artisanales et commerciales, travaillaient surtout leur terre<sup>41</sup>.

Ce lien avec la terre explique que les périèques aient été autant impliqués que les Spartiates dans les réformes des rois du III<sup>e</sup> siècle, Agis IV et Cléomène III. Agis avait ainsi prévu dans sa *rhetra* l'abolition des dettes, qui pouvait aussi concerner les périèques si l'on admet l'hypothèse d'un *phoros* ; ce premier point fut le seul réalisé. Il entendait également procéder à un partage des terres (annexe 1), avec 4 500 *klèroi* pour les Spartiates eux-mêmes dans la vallée de l'Eurotas et 15 000 pour les périèques « capables de porter les armes », c'est-à-dire ayant l'entraînement nécessaire et les moyens de servir comme hoplites. Ces chiffres représentent exactement la moitié de ceux que l'on trouve dans la *Vie de Lycurgue* à propos du partage effectué par le roi légendaire qui avait attribué 9 000 lots aux Spartiates et 30 000 aux périèques<sup>42</sup>. La réduction de moitié pourrait correspondre, quoique de manière un peu théorique, à la prise en compte de la diminution subie par le territoire spartiate, en particulier la perte de la Messénie. Mais il y a là surtout une parfaite cohérence des récits comme de l'ensemble du système, puisque les rois révolutionnaires revendiquent une idéologie lycurguénne d'égalité de la propriété, dont on trouve la trace jusque chez Polybe<sup>43</sup>. À ce sujet, Stephen Hodgkinson a montré depuis longtemps et de manière fort convaincante, dans sa thèse sur la propriété et la richesse dans la Sparte classique, que les actions attribuées à Lycurgue relevaient d'une « invention de la tradition » culminant à l'époque hellénistique et permettant d'ancrer les actions révolutionnaires du III<sup>e</sup> siècle dans un passé glorieux<sup>44</sup>.

40. Graham SHIPLEY, « *Perioikos* : the Discovery of Classical Lakonia », in Jan M. SANDERS (dir.), ΦΙΛΟΛΑΚΩΝ. *Lakonian Studies in honour of Hector Catling*, Athènes, British School at Athens, 1992, p. 223-224.

41. R. T. RIDLEY, « The Economic Activities... », *op. cit.*, p. 288 et 291.

42. Plutarque, *Lyc.* 8.3-6.

43. Polybe (6.45) se fait, en effet, l'écho de la propagande égalitariste lorsqu'il explique qu'à Sparte tous les citoyens doivent avoir une part égale (*ison*) du territoire de la cité (*politikè chōra*).

44. Stephen HODKINSON, *Property and Wealth...*, *op. cit.*, p. 43-60, et 69-70.

La troisième mesure prévue par Agis était une *anaplêrôsis*, autrement dit un renflouement du *politeuma* spartiate (annexe 1) : était appelée à y participer la fine fleur des périèques et des étrangers (*xenoi*), qui vinrent vraisemblablement s'ajouter aux Spartiates pour aboutir au chiffre de 4 500 citoyens (obtenant les 4 500 lots<sup>45</sup>). Il revint à Cléomène d'appliquer enfin ces mesures (annexe 2), quoiqu'avec une légère variation numérique. Outre une seconde abolition des dettes eurent lieu le partage des terres et la fameuse *anaplêrôsis* du corps civique, qui devait aboutir à la formation d'un corps de 4 000 hoplites, grâce à l'intégration de l'élite des périèques et des meilleurs des étrangers sélectionnés après dokimasia encore une fois selon Plutarque<sup>46</sup>.

Ces mesures permirent donc à Cléomène d'aligner une armée convenable en 222. Comme à l'époque classique, les périèques hellénistiques étaient toujours mobilisés en même temps que les citoyens. Il est difficile de savoir s'ils formaient comme auparavant des unités mixtes de combat avec les Spartiates, dans la mesure où ils furent disposés séparément lors de cette bataille : selon le récit de Polybe, les périèques combattirent avec les alliés et les Spartiates avec les mercenaires<sup>47</sup>. Les périèques continuèrent en tout cas d'être placés sous les ordres des *Homoioi*, sans pouvoir exercer eux-mêmes des fonctions de commandement au plus haut niveau : à Sellasie, ils étaient commandés par Eukleidas, frère du roi Cléomène III. L'armée de Cléomène comptait alors environ 20 000 hommes, parmi lesquels les 6 000 Spartiates (dits Lacédémoniens) déjà évoqués<sup>48</sup>, sans que malheureusement nous disposions des détails chiffrés pour les trois autres catégories : on peut faire l'hypothèse que l'armée avait été divisée numériquement par moitié selon la disposition évoquée plus haut, avec peut-être dans cette hypothèse environ 5 000 périèques. Le chiffre donné par Polybe implique en tout cas le recours massif à des unités non civiques : non seulement les périèques, sans doute toujours supérieurs aux *Homoioi* en matière d'effectifs mobilisables malgré l'*anaplêrôsis*, mais aussi les mercenaires, *mistophoroi*, qui représentaient peut-être un effectif important dont on ne parle pas suffisamment.

Le troisième roi, Nabis (207-192), ne toucha pas à la condition périèque, mais affranchit des esclaves (*servi*), comme le rapporte

45. Ed. LÉVY, *Sparte, op. cit.*, p. 280.

46. Plutarque, *Cléom.* 10.11 et 11.3.

47. Polybe, *Hist.* 2.65.6-10.

48. On doit ce chiffre à Plutarque, *Cléom.* 28.8.

Tite-Live<sup>49</sup>, assurément des Hilotes, bien que l'historien n'utilise pas ici ce terme qu'il connaît par ailleurs très bien<sup>50</sup>. Ces Hilotes, ou une partie d'entre eux, devinrent ensuite citoyens comme l'atteste un autre passage de Tite-Live<sup>51</sup>, ce qui s'écartait « de toute la pratique spartiate antérieure », ainsi que le souligne J. Ducat<sup>52</sup> : ce geste n'était pas illogique cependant, puisque les périèques avant eux avaient fait l'objet de telles « naturalisations », rendues indispensables par l'oliganthropie.

Pour conclure sur cette question militaire, il est clair que l'*anaplèrôsis* avait un objectif prioritaire, la défense du territoire ; elle ne semble pas résulter d'une quelconque revendication ou pression de la part des catégories concernées. Par ailleurs, elle participa d'un mouvement d'ascension sociale plus global, où certains libres non citoyens (périèques, *xenoi*) acquièrent la *politeia*, tandis que des Hilotes furent affranchis, « échouant dans une sorte de cul-de-sac empli de groupes sociaux aux statuts intermédiaires<sup>53</sup> ».

### Conclusion : la fin du système périèque

Au début du I<sup>er</sup> siècle, le système lacédémonien, avec périèques et Hilotes, est donc encore intact au moins dans la portion de territoire placée sous la domination de Sparte soit le Sud, bien que le corps social dans sa globalité ait subi de grosses perturbations et un renouvellement considérable, totalement indispensable à la survie de Sparte du reste. Il revint aux Romains de mettre fin à cette situation.

À l'été 195, le Sénat déclara à Nabis une guerre conduite par Flamininus, au motif que le tyran n'avait pas rendu à Argos sa liberté. Dans la paix qui suivit, Sparte perdit l'ensemble des cités périèques à l'exception de la Belbinatide<sup>54</sup>. Ces *poleis* sont appelées *castella*, *vici* ou encore *civitates maritimae* par Tite-Live : parmi elles, se trouvait Gytheion, le port de Sparte, contre lequel le frère de Flamininus, Lucius Quinctius, mena une

49. Tite-Live 34.31.14 (195 av. J.-C.) : *quod ad multitudinem servis liberatis auctam et egentibus divisum agrum attinet...*, « en ce qui concerne le fait que j'ai augmenté la population par l'affranchissement d'esclaves et distribué de la terre aux nécessiteux... ».

50. Tite-Live 34.27.9.

51. Tite-Live 38.34.6.

52. J. DUCAT, *Les Hilotes...*, *op. cit.*, p. 172.

53. *Ibid.*

54. Tite-Live 38.34.8. Cf. le commentaire de Gr. SHIPLEY, « The Extent of Spartan Territory... », *op. cit.*, p. 373 : l'*ager Belbinatis* fut rendu à Mégalopolis en 189, ce qui implique qu'il avait été repris par les Spartiates entre 219 et 189.

attaque en règle<sup>55</sup>. Y résidaient à la fois des *cives* et des *incolae*, c'est-à-dire soit des Spartiates et des périèques soit des périèques et des Hilotes appelés ailleurs *castellani*<sup>56</sup>. Ce sont ces cités maritimes pour lesquelles Nabis exprima le plus de regrets<sup>57</sup>, car elles avaient servi, tout comme les navires qu'il devait leur rendre, ses offensives navales et étaient peuplées de soldats de valeur : cela correspond exactement aux services attendus de la population périèque<sup>58</sup>.

Ces cités s'étaient rendues de gré ou de force<sup>59</sup>, ce qui suscite la question de leur degré de fidélité à Sparte en cette occasion. L'*opinio communis* veut que les cités périèques de l'époque classique aient été, sauf exception, d'une grande loyauté à l'égard de Sparte car elles y avaient en quelque sorte intérêt<sup>60</sup>. Pourtant, la situation ne fut peut-être pas aussi idyllique qu'on l'imagine : déjà au IV<sup>e</sup> siècle, au moment de la conspiration de Cinadon (399 av. J.-C.), on lit chez Xénophon que le personnage, probablement un Inférieur, comptait sur le soutien actif des périèques car, comme les *Neodamodeis*, les *Hypomeiones* et les Hilotes, ils haïssaient tellement les Spartiates qu'ils les auraient dévorés tout crus<sup>61</sup>. Un second mouvement de défection eut lieu chez les périèques après Leuctres en 370/369<sup>62</sup>. Pour le début du II<sup>e</sup> siècle, Strabon considère comme un fait acquis que les périèques furent les premiers à se détacher de Sparte au moment de l'attaque des Romains<sup>63</sup>, bien que la résistance de Gytheion permette d'apporter des nuances au tableau. Quoi qu'il en soit, les cités périèques après 195 étaient devenues des alliés, *socii*, des Romains par le fait de s'être livrées *in fidem ac dicionem populi Romani*<sup>64</sup>. Elles avaient été placées ensuite sous la tutelle des Achéens<sup>65</sup>, qui représentait sans doute, comme le pense

55. Tite-Live 34.29.1.

56. Tite-Live 34.27.9. Sur les *castellani*, cf. N. M. KENNEL, « *Agreste genus...* », *op. cit.*, p. 98-101. Sur les *incolae*, cf. Athanase RIZAKIS, « *Incolae-Paroikoi* : populations et communautés dépendantes dans les cités et colonies romaines de l'Orient », *REA* 100, p. 599-617 [p. 605-608].

57. Tite-Live 34.36.1-2.

58. Tite-Live 34.36.3.

59. Tite-Live 34.29.1.

60. C'est la thèse défendue, entre autres, par Gr. Shipley dans tous ses articles à commencer par « *Perioikos* : the Discovery of Classical Lakonia... », *op. cit.*, p. 224.

61. Xénophon, *Hell.* 3.3.

62. Xénophon, *Hell.* 7.2.2 et *Agés.* 2.24.

63. Strabon 8.5.5.

64. Tite-Live 34.35.10. Le fait de s'être placé dans la sujétion de Rome n'est pas du tout incompatible avec le statut de *socius*, comme l'a bien montré Jean-Louis FERRARY, « Traités et domination romaine dans le monde hellénique », in Luciano CANFORA (dir.), *I trattati nel mondo antico. Forma, ideologia, funzione*, Rome, « L'Erma » di Bretschneider, 1990, p. 217-235, où l'on voit qu'il y a bien « deux catégories de *socii*, selon qu'ils sont ou non sujets des Romains » (p. 219).

65. Tite-Live 35.13.2 et 38.31.2.

N. M. Kennell, une forme de *prostasia*, de « protectorat<sup>66</sup> », alors même que les cités restaient alliées des Romains. La Laconie centrale conserva sans doute des établissements sur son territoire, mais nous avons très peu de toponymes identifiables pour la période qui va jusqu'au règlement de la guerre d'Achaïe en 146 et, de toute façon, le terme même de périèque disparaît des sources après la mort de Nabis en 192.

On voit ainsi que le système périèque n'est pas mort d'obsolescence progressive, ni ne s'est effondré de lui-même. Il a été purement et simplement démantelé par la puissance romaine pour des raisons stratégiques et non idéologiques : c'était lui qui fournissait Sparte en main-d'œuvre militaire et constituait donc le fondement de sa puissance. Sans périèques, Sparte cessait de constituer une cité dont le pouvoir était susceptible de semer le trouble en Grèce.

## Annexes

1. Plutarque, *Agis*, 8 : mesures d'Agis (244-241) concernant aussi les périèques

Οὐ μὴν ἀλλὰ διαπραξάμενος ὁ Ἄγις ἔφορον γενέσθαι τὸν Λύσανδρον, εὐθὺς εἰσέφερε δι' αὐτοῦ ῥήτραν εἰς τοὺς γέροντας, ἧς ἦν κεφάλαια χρῶν μὲν ἀφεθῆναι τοὺς ὀφείλοντας, τῆς δὲ γῆς ἀναδιασθείσης τὴν μὲν ἀπὸ τοῦ κατὰ Πελλήνην χαράδρου πρὸς τὸ Ταύγετον καὶ Μαλέαν καὶ Σελλασίαν κλήρους γενέσθαι τετρακισχιλίους πεντακοσίους, τὴν δ' ἔξω μυρίους πεντακισχιλίους· καὶ ταύτην μὲν τοῖς ὄπλα φέρειν δυναμένοι τῶν περιοίκων μερισθῆναι, τὴν δ' ἐντὸς αὐτοῖς Σπαρτιάταις ἀναπληρωθῆναι δὲ τούτους ἔκ τε περιοίκων καὶ ξένων, ὅσοι τροφῆς μετεσχηκότες ἐλευθερίου καὶ χαριέντες ἄλλως τοῖς σώμασι καὶ καθ' ἡλικίαν ἀκμάζοντες εἶεν· σύνταξις δὲ τούτων εἰς πεντεκαίδεκα γενέσθαι φιδίτια κατὰ τετρακοσίους καὶ διακοσίους, καὶ δίαιταν ἦν εἶχον οἱ πρόγονοι διαιτᾶσθαι.

Cependant, Agis parvint à faire nommer Lysandre éphore et proposa aussitôt aux gérontes, par son intermédiaire, une *rhétra* qui pour l'essentiel remettait les dettes et proposait un nouveau partage des terres ; la région comprise entre le ravin de Pellène et le Taygète, Malée et Sellasie, serait divisée en 4 500 lots ; en-dehors de ces limites, le reste du territoire fournirait 15 000 autres lots [2] qui seraient attribués aux périèques capables de porter les armes. Les lots de l'intérieur seraient réservés aux Spartiates eux-mêmes, [3] dont le nombre serait complété par tous les périèques et les étrangers qui auraient été élevés en hommes libres et qui, par ailleurs, seraient bien faits de leur personne et dans la fleur de l'âge. [4] On les répartirait en 15 phidities de 400 et de 200 convives, et ils adopteraient le mode de vie qu'avaient connu leurs ancêtres (éd. et trad. légèrement modifiée R. FLACELIÈRE et É. CHAMBRY, *Les Belles Lettres*, CUF, 1976).

66. Cf. N. M. KENNEL, « From *Perioikoi* to *Poleis* », *op. cit.*, p. 191-192.

## 2. Plutarque, *Cléomène* 11.3 : mesures de Cléomène (237-221) concernant aussi les périèques

Ἐκ τούτου πρῶτον μὲν αὐτὸς εἰς μέσον τὴν οὐσίαν ἔθηκε, καὶ Μεγιστόνους ὁ πατρῶος αὐτοῦ καὶ τῶν ἄλλων φίλων ἕκαστος, ἔπειτα καὶ οἱ λοιποὶ πολῖται πάντες, ἢ δὲ χώρα διενεμήθη. Κλήρον δὲ καὶ τῶν ὑπ' αὐτοῦ γεγονότων φυγάδων ἀπένειμεν ἕκαστῳ, καὶ κατάξειν ἅπαντας ὠμολόγησε τῶν πραγμάτων ἐν ἡσυχίᾳ γενομένων. Ἀναπληρώσας δὲ τὸ πολίτευμα τοῖς χαριεστάτοις τῶν περιοίκων, ὀπλίτας τετρακισχιλίους ἐποίησε, καὶ διδάξας αὐτοὺς ἀντὶ δόρατος χρῆσθαι σαρίσῃ δι' ἀμφοτέρων καὶ τὴν ἀσπίδα φορεῖν δι' ὀχάνης, μὴ διὰ πόρπακος, ἐπὶ τὴν παιδείαν τῶν νέων ἐτρέπη καὶ τὴν λεγομένην ἀγωγὴν.

Après quoi, Cléomène fut le premier à mettre en commun ce qu'il possédait ; Mégistonous, son beau-père, en fit autant, puis chacun de ses amis et ensuite tous les autres citoyens, et l'on partagea les terres. Cléomène assigna même un lot à chacun de ceux qu'il avait exilés, et il convint de les rappeler tous, dès que la tranquillité serait assurée. Il compléta le corps civique avec l'élite des périèques, forma un corps de 4 000 hoplites, et leur apprit à se servir, au lieu de la lance, de la sarisse, que l'on tient à deux mains, et à porter le bouclier par une courroie, et non par une poignée. Il s'occupa ensuite de l'éducation des jeunes et de ce que l'on appelle l'*agôgè* (éd. et trad. légèrement modifiée R. FLACELIÈRE et É. CHAMBRY, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 1976).